



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU CHER

ARRETE n° 2008-1- 2008 - 1 - 0717

modifiant la composition des membres de
la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Cher amont

Le Secrétaire général,
Chargé de l'administration de l'Etat dans le Cher

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 212-1, L212-3 à L.212-11, et R.212-26 à R.212-47,

Vu le décret n° 92-1042 du 24 septembre 1992 portant application de l'article 5 de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux,

Vu le décret du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux,

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2005-1-47 du 11 janvier 2005 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Cher Amont, et chargeant la Préfète du Cher de suivre pour le compte de l'Etat la procédure d'élaboration de ce SAGE,

Vu l'arrêté n° 2005-1-1355 du 17 novembre 2005 portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Cher amont,

Vu l'arrêté n° 2005-1-1519 du 30 décembre 2005 modifiant l'arrêté n° 2005-1-1355 du 17 novembre 2005 portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Cher amont,

Vu l'arrêté n° 2007-1-0802 du 25 juillet 2007 modifiant l'arrêté n° 2005-1-1519 du 30 décembre 2005 modifiant la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Cher amont,

Vu les propositions des associations des maires des départements du Cher et de l'Allier,

Vu les désignations des assemblées départementales,

Vu les propositions des différents organismes et groupements consultés,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Cher,

ARRETE :

Article 1^{er} —

L'article 2 de l'arrêté n° 2005-1-1355 portant désignation des membres de la CLE du SAGE Cher Amont est remplacé par les termes suivants :

« La composition de cette commission est arrêtée comme suit :

1 - Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (32 membres)

◆ Représentants du Conseil Régional Centre :

Titulaire : M. Jean-Michel GUERINEAU
Suppléante : Mme Christelle MANIGOT

◆ Représentants Conseil Régional d'Auvergne :

Titulaire : Mme. Nicole ROUAIRE
Suppléante : Mme Jane GALLEAZZI

◆ Représentants du Conseil Régional Limousin :

Titulaire : M. Jean-Bernard DAMIENS
Suppléant : Mme Sylvie VAUGELADE

◆ Représentants du Conseil Général du Cher :

Titulaire : M. Jean-Pierre PIETU

◆ Représentants du Conseil Général de l'Indre :

Titulaire : M. Pascal PAUVREHOMME

◆ Représentants du Conseil Général de l'Allier :

Titulaire : M. Michel TABUTIN

◆ Représentants du Conseil Général du Puy-de-Dôme :

Titulaire : M. Michel BARRETTE

◆ Représentants du Conseil Général de la Creuse :

Titulaire : M. François RADIGON

◆ Représentants de l'Association des Maires du Cher :

Titulaires	Suppléants
M. Gérard LUCAS, maire de Chambon	<i>Pas de suppléant</i>
M. Thierry VINCON, maire de Saint-Amand-Montrond	<i>Pas de suppléant</i>
M. Jean-Michel TERRIER, maire de Corquoy	<i>Pas de suppléant</i>
M. Jean BALON, maire de Charost	M. Jean-Pierre PINEAU, maire de Mareuil-sur-Arnon

◆ Représentants de l'Association des Maires de l'Indre :

Titulaires : M. Yves PREVOT, maire de Vouillon
M. Jacques PALLAS, maire de Saint-Georges-sur-Arnon

◆ Représentants de l'Association des Maires de l'Allier :

Titulaires : M. Gérard CIOFOLLO, maire de Nassigny
M. Richard PREVOST, maire de Vaux
M. Bernard RIBOULET, maire de Terjat
M. Daniel PIQUANDET, maire de Bezenet
Mme Lucette GAGNIERE, maire de Mazirat

◆ Représentants de l'Association des Maires du Puy-de-Dôme:

Titulaire : Mme Odette PAYRARD, maire de Château-sur-Cher
Suppléant : M. Gérard BOUSSANGE, 1^{er} adjoint au maire de Château-sur-Cher

◆ Représentants de l'Association des Maires de la Creuse ;

Titulaires	Suppléants
Mme Marie-Claude MATHIEU, maire de La Villeneuve	<i>Pas de suppléant</i>
M. Gérard ROUFFET, maire de Chambonchard	M. Maurice JOLICART, maire de Lepaud
Mme Jacqueline JARY, maire de Mainsat	Mme Nicole PALLIER, maire de Saint-Maixant
M. Thierry LETELLIER, maire de La Villedieu	<i>Pas de suppléant</i>

◆ Représentant de l'Etablissement Public Loire :

Titulaire : M. Paul BERNARD

◆ Représentants des Communautés de communes, des Syndicats :

Syndicat Mixte des Eaux de Lapan (ancien SIAEP de Levet) :

Titulaire : M. Christophe HERVE
Suppléant : M. Gérard ADAM

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Marche et du Boischaux :

Titulaire : M. Michel LUREAU

Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier :

Titulaire : M. Daniel ROUSSAT
Suppléant : M. Claude RIBOULET

Syndicat Mixte pour la constitution du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher :

Titulaire : M. Pierre - Antoine LEGOUTIERE

Syndicat Intercommunal Eau et Assainissement Montluçon-Desertines :

Titulaire : M. Raymond MEUNIER
Suppléant : M. Patrick CHAGNON

Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin de la Théols :

Titulaire : M. Bruno MALOU
Suppléant : M. Pascal AUCANTE

Pays Combraille en Marche :

Titulaire : M. Michel TIMBERT

2 - Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations (16 membres)

◆ Représentant de la Chambre d'Agriculture du Cher :

Titulaire : M. Pierre AUPETITGENDRE

Suppléant : M. Eric JULLIEN

◆ Représentant de la Chambre d'Agriculture de l'Allier :

Titulaire : M. Jean-Louis LAURENT

Suppléant : M. Jean-Paul CHALMET

◆ Représentant de la Chambre d'Agriculture de la Creuse :

Titulaire : M. Jean-Pierre CHAPY

Suppléant : M. Bernard PARRY

◆ Représentant de l'Union Départementale des Syndicats d'Irrigants et de Gestion des Eaux du Cher :

Titulaire : M. Jean TATIN

Suppléant : M. Jean BORELLO

◆ Représentant de l'Association Syndicale d'Aménagement Hydraulique Agricole des Pays de Graçay, Ouest Cher :

Titulaire : M. François DIEPVENS

Suppléant : M. Didier PETIT

◆ Représentant d'Indre Nature :

Titulaire : M. Jean LIAUME

Suppléant : M. Jean ELDIN

◆ Représentant de Limousin Nature Environnement

Titulaire : Mme Yvette MELINE

Suppléant : M. Jean-Pierre AUBRETON

◆ Représentant de la Fédération du Cher pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

Titulaire : M. Gérard BARACHET

Suppléant : M. Mathieu ROUSSEAU

◆ Représentant de la Fédération de l'Allier pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

Titulaire : M. Robert BENOIT

Suppléant : M. Jean-Claude DUBREUIL

◆ Représentant l'Union Fédérale des Consommateurs QUE CHOISIR Auvergne :

Titulaire : M. Jean-Marie LEFELLE

◆ Représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Montluçon-Gannat :

Titulaire : M. Marc FERRANDON

Suppléante : Mme Anny SERRE

- ◆ Représentant de l'UNICEM :
 - Titulaire : M. Guillaume DESMAREST
 - Suppléant : M. Lucien DUPOUYET
- ◆ Représentant du Comité Régional du Tourisme d'Auvergne :
 - Titulaire : M. Bernard COULON
 - Suppléant : M. André CHAPAVEIRE
- ◆ Représentant du Comité départemental de canoë kayak de l'Allier :
 - Titulaire : M. Philippe GODET
 - Suppléant : M. Dominique MORENO
- ◆ Représentant de l'Association pour le Développement Touristique de la Vallée du Cher :
 - Titulaire : M. Robert COUTURIER
 - Suppléant : M. Vincent FREGEAI
- ◆ Représentant d'EDF – Groupe d'Exploitation Hydraulique Loire-Ardèche :
 - Titulaire : M. Jean-Pierre HABAUZIT
 - Suppléant : M. Sylvain LECUNA

3 – Collège des représentants de l'Etat et de ses Etablissements Publics (16 membres)

- M. le Préfet de la Région Centre, coordonnateur de bassin Loire-Bretagne, ou son représentant
- M. le Préfet de la Région Auvergne ou son représentant
- M. le Préfet de la Région Limousin ou son représentant
- M. le Préfet de la Creuse ou son représentant
- M. le Préfet du Puy-de-Dôme ou son représentant
- M. le Préfet de l'Allier ou son représentant
- M. le Préfet du Cher ou son représentant
- M. le Préfet de l'Indre ou son représentant
- M. le chef de la MISE du Cher ou son représentant
- M. le chef de la MISE de l'Indre ou son représentant
- M. le chef de la MISE de l'Allier ou son représentant
- Mme la chef de la MISE de la Creuse ou son représentant
- M. le Directeur de la DRIRE Auvergne ou son représentant
- M. le Directeur de la DRASS Auvergne ou son représentant
- M. le Directeur Régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant
- M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant

Article 2 —

L'article 5 de l'arrêté n° 2005-1-1355 portant désignation des membres de la CLE du SAGE Cher Amont est remplacé par les termes suivants :

« La liste des membres de la commission sera publiée au recueil des actes administratifs des départements du Cher, de l'Indre, de l'Allier, du Puy-de-Dôme et de la Creuse, et sur le site Internet du SAGE Cher amont : <http://www.sage-cher-amont.com> »

Article 3 —

L'article 6 de l'arrêté n° 2005-1-1355 portant désignation des membres de la CLE du SAGE Cher Amont est remplacé par les termes suivants :

« Les secrétaires généraux des Préfectures du Cher, de l'Indre, de l'Allier, du Puy-de-Dôme et de la Creuse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la Commission ».

Article 4 —

Les arrêtés n°2005-1-1519 modifiant la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Cher amont, et n°2007-1-0802 modifiant l'arrêté n° 2005-1-1519 du 30 décembre 2005 modifiant la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Cher amont, sont abrogés.

Article 5 — Les secrétaires généraux des Préfectures du Cher, de l'Indre, de l'Allier, du Puy-de-Dôme et de la Creuse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la Commission.

BOURGES, le 2 JUL. 2008


Matthieu BOURRETTE